

des. Aussi
hospitalières
er ces vœux
(1). A leur
as vivement
d'engage-
e une condi-
que qu'elles
s'empres-
, et les con-
lus prompts
re les vœux
l'opposition
montraient à
a direction
ans de leurs
at extrême-
rent encore
fin l'expé-
essité d'en-

eau de l'in-
ivant de ses
cessivement
e vit mena-
usieurs des
plus sous les

yeux les grands exemples de vertu que leur
avaient donnés les premières hospitalières, se
dégoutaient aisément de leur vocation ; et
n'étant retenues que par des vœux simples, s'en
faisaient dispenser pour rentrer dans le monde.
Le nombre des sujets diminuait d'année en
année, le service des pauvres ne se faisait plus
avec la même exactitude ; et tout le reste des
observances se ressentait de ce relâchement.
Celles des filles de Saint-Joseph qui dans chaque
maison étaient le plus attachées à leur état crai-
gnirent donc que l'institut ne tombât aussi
promptement qu'on l'avait vu s'élever ; et,
convaincues que le principe du mal venait du
défaut des vœux solennels que leur saint fonda-
teur avait voulu introduire, elles en conférèrent
entre elles, et s'adressèrent enfin à M. Henri
Arnauld, évêque d'Angers. De son côté, ce
prélat ne trouva pas de moyen plus efficace pour
maintenir l'institut que des vœux qui liassent
irrévocablement les sœurs au service de DIEU et
au soulagement des pauvres (1). En consé-
quence, on eut recours au souverain Pontife
Alexandre VII, alors assis sur la chaire de saint
Pierre, qui, par son bref du 8 janvier 1666,
érigea enfin l'institut des filles de Saint-Joseph
en religion (2).

(1) *Histoire
de l'institu-
tion des hos-
pitalières de
Saint-Joseph*,
in-4^o, ch. 12,
p. 54 ; *archi-
ves de l'Hôtel-
Dieu de la
Flèche*.

(2) *Bref d'A-
lexandre VII* ;
*archives des
hospitalières
de la Flèche*.